



- **Propositions du SE-UNSA 22 pour améliorer la circulaire du mouvement 2015**
- **Remarques sur le projet de circulaire transmis**

***Nos demandes n'ayant pas été entendues les années passées, nous les réitérons cette année. D'autant plus que les reports plus que probables des diverses instances vont complexifier le travail des services.***

- première phase : rétablir une déclaration d'intention, cela évitait de faire le mouvement à l'aveugle.
- seconde phase : nouvelle saisie de voeux (même peu) : la stratégie n'est pas la même que pour la première phase.

Nous insistons sur cette demande qui permettrait :

- de simplifier le travail de vos services, notamment au vu des décalages des différentes instances.
- de clarifier ces nominations, de les rendre lisibles.

**Certaines académies ont acté ce changement pour le futur mouvement.**

- Augmenter le nombre de zones, certaines zones étant très grandes. La zone de collègues était déjà notre proposition les années précédentes.

*Non seulement notre demande n'a pas été entendue mais en plus il est proposé de diminuer le nombre de zones, ce qui ne ferait qu'accroître les difficultés. Nous ne comprenons absolument pas cette proposition qui nous semble illogique.*

**Nous nous opposons formellement à la proposition de modification des règles du mouvement qui obligerait nos collègues à formuler des vœux zones.** Là encore, au lieu d'améliorer des opérations de mouvement, on nous propose de revenir en arrière en dépit de toutes les difficultés rencontrées lorsque cette mesure avait été mise en place.

Nous rappelons qu'une nomination à titre définitif doit être choisie par nos collègues, un voeu zone est particulièrement aléatoire et il peut être extrêmement difficile pour le collègue d'obtenir un autre poste les années suivantes, ce qui reviendrait à le « bloquer » sur un poste qu'il n'a absolument pas souhaité.

Nous ne pouvons l'admettre tant cela peut avoir des répercussions importantes pour nos collègues et leur vie personnelle.

- Avoir une attention particulière pour les personnes victimes de fermeture de classe ces dernières années.
- Tenir compte des nominations précédentes pour que certains des collègues qui ont été nommés loin de chez eux, parfois à plusieurs reprises, puissent éviter de l'être à nouveau.